

## Recommander le port du masque sans masquer la vérité

Communiqué de l'Académie nationale de Médecine

7 mai 2020

En soulevant la question cruciale des masques de protection, l'épidémie de Covid-19 a suscité une polémique nationale, entretenue par des prises de position diverses reflétant plus souvent l'incapacité de répondre à une demande immédiate que l'aboutissement d'une véritable réflexion scientifique.

Dans ce contexte, l'Académie nationale de Médecine a pris position à trois reprises :

- Le 22 mars par un avis [1] rappelant les éléments historiques qui, depuis deux décennies, ont conduit la gestion des stocks nationaux de masques à une situation de pénurie et recommandant que l'attribution des masques de type FFP2 disponibles en France soit réservée en priorité aux professionnels les plus exposés, c'est-à-dire aux professionnels de santé.
- Le 2 avril par un communiqué [2] recommandant que le port d'un masque « grand public », aussi dit « alternatif », soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement et que cette obligation soit maintenue pendant la période de levée du confinement.
- Le 22 avril par un communiqué [3] exhortant le Gouvernement à ne pas attendre l'échéance du 11 mai pour rendre obligatoire le port d'un masque (artisanal, alternatif, écran ou barrière) dans tout l'espace public, et pas seulement dans les transports en commun.

**L'Académie nationale de Médecine réfute fermement les allégations tendancieuses** exprimées sur certaines chaînes de télévision selon lesquelles elle aurait complètement changé de doctrine sur le port du masque. Elle souhaite que les commentaires qui rapportent ses prises de position ne soient ni tronqués, ni déformés.

Elle rappelle qu'il n'y a aucune contradiction entre :

- le premier avis qui soulignait l'impérieuse nécessité d'assurer la protection des professionnels de santé en masques FFP2,
- et les deux communiqués qui engageaient à compléter les mesures barrière par le port systématique d'un écran altruiste anti-projections pour éviter la transmission de personne à personne dans la communauté.

Elle déplore que le port du masque « grand public », mesure majeure pour prévenir la transmission du SRAS-CoV-2, ne figure pas parmi les 5 gestes barrière répétés pluri-quotidiennement par les autorités sanitaires.

1. Avis de l'Académie nationale de Médecine « Masques et Covid-19 ».
  2. Communiqué de l'Académie nationale de Médecine « Pandémie de Covid-19 : mesures barrières renforcées pendant le confinement et en phase de sortie de confinement ».
  3. Communiqué de l'Académie nationale de Médecine « Aux masques citoyens ! ».
- Ces textes peuvent être consultés directement sur le site <http://www.academie-medecine.fr/>